

La Rochelle, le 24 mai 2023

Monsieur Jean PROU

Président du Conseil de gestion du Parc
Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et
de la mer des Pertuis

Monsieur le Président,

Le projet de renouvellement de l'autorisation d'extraction de granulats du Platin de Grave était à l'ordre du jour du conseil de gestion du 12 avril 2023 pour un avis conforme.

Les personnes qualifiées ont, à votre demande, apporté une expertise sur les données disponibles et les enjeux liés à ce projet. Il en est ressorti des manquements importants dans l'étude d'incidence, avec des conclusions opposées à celles du pétitionnaire. Nous avons pu, en séance, développer l'incidence du projet sur la faune benthique, les zones fonctionnelles halieutiques, les amphihalins et les impacts de ces extractions dans une zone estuarienne sensible, en contradiction avec les finalités du Parc Naturel Marin. Notre expertise était concordante avec celle de l'équipe du Parc qui a réalisé une analyse pertinente et objective du dossier. Cette expertise rejoignait aussi l'avis négatif du conseil scientifique de l'estuaire de Gironde. En tout état de cause, les avis scientifiques qui se sont exprimés concordent : l'activité d'extraction de granulats à cet endroit est en totale contradiction avec les finalités 10 (« maintenir des nourriceries et des frayères fonctionnelles »), 14 (« restaurer les populations d'amphihalins ») et 15 (« les ressources halieutiques d'importance locale sont préservées ») du plan de gestion voté par ce même conseil.

L'importance écologique de l'estuaire de la Gironde est indiscutable ; la trajectoire de dégradation en cours depuis plusieurs décennies ainsi que l'évolution rapide du contexte climatique auraient dû conduire à réorienter cette demande de prolongation pour 20 années. S'il est nécessaire de subvenir aux besoins en matériaux, il n'est en revanche pas soutenable de réaliser des extractions dans de tels milieux, a fortiori au sein d'un parc naturel marin. Certes, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants et par vous-même, aucune activité n'est responsable à elle seule de l'état écologique alarmant de cet estuaire. Pour autant, les scientifiques soulignent que c'est bien l'accumulation des impacts, combinés voire synergiques, qui y a conduit. Or, le rôle d'un Parc Marin, contrairement à ce que vous souligniez en séance, n'est-il pas d'apprécier la situation dans son ensemble, de façon intégrée ?

Pour rappel, le Parc que vous présidez a pour ambition d'atteindre 3 objectifs : la connaissance du milieu marin, la protection du milieu marin et le développement durable des activités liées à la mer. Force est de constater que le projet en question est en totale contradiction avec ces objectifs.

Comment en est-on arrivé là ?

Il est bon de rappeler que (1) le seul vote négatif émis par le conseil de gestion dans le cadre d'un avis conforme concernait effectivement un projet d'extraction dans l'estuaire, et (2) l'impact écologique négatif du projet d'extraction du Platin de Grave avait déjà été souligné lors de la demande précédente, en regard notamment des enjeux liés à l'esturgeon européen. On ne découvre donc pas aujourd'hui l'impact négatif de ces activités. Par anticipation, ce projet aurait dû être réorienté vers des zones plus au large, avec moins d'enjeux biologiques et sur une durée moins importante. Il n'existe pas sur le

périmètre du parc de Document d'Orientation pour une Gestion durable des Granulats Marins (DOGGM). Il serait pertinent de se doter d'un tel outil.

Par ailleurs, le déroulé de la séance aurait dû aboutir à un vote sur l'avis conforme transmis avec l'invitation (pour/contre) et dans un second temps, si avis favorable, amendé de réserves et préconisations si besoin. Vous êtes bien entendu libre de votre positionnement personnel, mais vous devez être garant du respect des procédures d'une part et du respect du plan de gestion du parc d'autre part. En l'état, le débat nous est apparu biaisé dès son démarrage.

Et maintenant ?

Le plan de gestion du Parc a été validé le 13 avril 2018. Après cinq ans d'existence nous pensons qu'il est temps de faire bouger les lignes sur les activités portant préjudice à la biodiversité. Le conseil de gestion a une responsabilité majeure et doit avoir des ambitions fortes en termes de conservation, seule manière de préserver sur le long terme l'ensemble des usages.

Cette décision est de mauvais augure au regard des sujets importants qui vont se présenter. Comment espérer créer de nouvelles zones de protection forte ? quelles évolutions allons-nous porter suite à l'analyse risque pêche ?

Sur ce constat nous, personnes qualifiées au sein du conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, sommes déçues du manque d'ambition du conseil de gestion et interrogatifs sur la pertinence de notre implication dans cette instance. Nous vous demandons de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil de gestion un temps d'échange sur le rappel des ambitions que l'on souhaite porter collectivement.

En vous priant, d'agréer Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Bernard Ismael, Chaumillon Eric, Guéret Jean-Pierre, Le Pape Olivier, Lobry Jérémy, Marteau Cédric, Sauriau Pierre-Guy.

Copie à :

- Madame la Directrice du Parc Naturel Marin,
- Monsieur le Directeur Général de l'OFB,
- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
- Monsieur le Préfet Maritime.